Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0069-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0069

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 1 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 17 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. GUELOU Hervé à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme CADIOU Gaby, M. LE BEVER Gildas, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs

Exposé des motifs

Dans le cadre des aides accordées par Lannion-Trégor Communauté en matière d'installation de nouveaux agriculteurs, deux dossiers de demande présentés ci-dessous remplissent les conditions d'octroi :

Société		Prénom	Adresse	Date d'installation	Productions	Montant aide
GAEC de Koalen	GUILLOU	Olivier	3 Hars Land 22610 LANMODEZ	01/04/2025	Culture légumière de plein champ	3 000 €
ETS BODIOU MARTIN	BODIOU	Martin	Kerviziou 22 220 TREDARZEC	01/02/2026	Culture légumière de plein champ	4 500 € (AB)

Dans ce cadre, les demandeurs doivent fournir plusieurs documents justificatifs et doivent déposer leur dossier complet dans les 12 mois suivant la date d'installation.

La participation de Lannion-Trégor Communauté s'élèverait à 7 500 € pour ces deux dossiers.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0069-DE

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire n° CC_2023_0134 du 16 mai 2023 approuvant les termes du partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté relative aux politiques de développement économique, fixant une aide à l'installation de nouveaux agriculteurs forfaitaire de 3 000 € avec des bonus cumulables de 1 000 € pour une transition et de 1 500 € dans le cas d'une installation en agriculture biologique et fixant le plafond de l'aide à 4 500 € maximum ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Le versement d'une aide à l'installation pour les agriculteurs et agricultrices nommés ci-dessous :

Société		Prénom	Adresse	Date d'installation	Productions	Montant aide
GAEC de Koalen	GUILLOU	Olivier	3 Hars Land 22610 LANMODEZ	01/04/2025	Culture légumière de plein champ	3 000 €
ETS BODIOU MARTIN	BODIOU	Martin	Kerviziou 22 220 TREDARZEC	01/02/2026	Culture légumière de plein champ	4 500 € (AB)

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.